

La gratuité de l'école reste un leurre

La Ligue des familles sort son enquête sur les frais

scolaires. La gratuité de l'école reste théorique.

Mais la ministre Schyns veut y remédier.

• Martial DUMONT

L'école en Fédération Wallonie-Bruxelles est censée être gratuite.

Dans les faits, on est loin du compte. C'est ce que révèle l'enquête de La Ligue des familles : frais interdits, frais de matériel exorbitants, coût de voyages scolaires prohibitif. Les parents casquent. En maternelle, la gratuité n'est une réalité que pour 18 % des enfants dont plus de la moitié paie entre 1 et 50 euros en frais divers.

En primaire, le taux de gratuité chute à 7 % avec des frais supérieurs à 50 % pour 4 enfants sur 10. Et ne parlons même pas du secondaire où la gratuité est inexistante avec des frais supérieurs à 50 euros pour un enfant sur deux.

Et la note est encore plus salée pour les élèves qui suivent

l'enseignement qualifiant et qui doivent donc s'équiper en matériel, parfois jusqu'à 600 euros !

Résignation

Pourtant, quand on leur demande si les frais scolaires les agacent, les parents semblent globalement résignés, révèle l'enquête.

« La non-gratuité semble tellement inscrite dans nos gènes qu'on en oublie qu'il n'est pas légal de demander des frais de fournitures aux parents à la rentrée et pendant l'année », explique Delphine Chabert, secrétaire politique de la Ligue des familles.

En revanche, ajoute-t-elle, si les parents payent les frais directs de bonne grâce, ils sont par contre dérangés désormais par tous les coûts engendrés par les activités extrascolaires comme la garderie, la surveillance des repas de midi, les

repas.

Autre souci pointé du doigt : les voyages scolaires qui entraînent des problèmes de paiement pour de nombreux parents obligés, soit de faire renoncer leur enfant à participer, soit de faire appel aux fonds de solidarité familiale.

Vers la gratuité ?

À côté de ces constats, la Ligue des familles relève néanmoins un point très positif : les directions d'école semblent désormais de plus en plus adhérer au principe de gratuité de l'école, ce qui n'était pas le cas dans les études précédentes.

Problème : la concrétisation de cette volonté risque de prendre du temps, les directeurs se plaignant amèrement de ne pas être suffisamment outillés ni financés pour pouvoir faire diminuer le coût de l'école. ■

« Priorité aux maternelles »

La ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns a évidemment pris connaissance avec intérêt de l'étude de la Ligue des familles. Son but est clair : tendre vers la gratuité de l'école, telle qu'elle devrait exister. « Cette

étude menée dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence constitue la première étape en vue d'atteindre progressivement la gratuité à l'école, par niveau d'études et type de frais. Elle permet en effet d'objectiver les coûts à charge des familles, d'identifier les différents

frais qui y sont liés ainsi que les points d'attention. »

Schyns s'est fixé un but : « Le renforcement de la gratuité sera envisagé de manière progressive en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseigne-

ment primaire, puis dans l'enseignement secondaire en fonction des types de frais ». Seront d'abord concernés les frais scolaires et les frais d'accueil.

Une compensation de la suppression de ces frais sera proposée pour toutes les écoles de tous les réseaux.

Les dépenses scolaires en 10 chiffres-clés

Gratuité

12% des enfants ne payent aucun frais scolaire. Pour la moitié des enfants, les frais de rentrées sont de 1 à 50 euros



Païement

8% des parents estiment que le paiement des frais scolaires est problématique pour leur budget



Garderie

20% des enfants doivent payer la garderie du midi. C'est surtout à Bruxelles que le droit de chaise est de mise

Matériel

599 euros le prix maximum payé par les élèves pour du matériel qualifiant en secondaire



Cantine

39% des élèves payent entre 4 et 6 euros pour leur repas de midi

Paupérisation

14% des enfants ne participent pas aux voyages scolaires pour des raisons financières



Dépaysement

120 euros ou plus.

C'est le prix des classes de dépaysement dans un tiers des écoles dont 10% pratiquent néanmoins la gratuité



Voyages

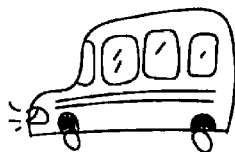
20% des voyages scolaires coûtent entre 100 et 300 euros. En secondaire, un voyage sur 10 coûte entre 500 et 1000 euros

Solidarité

19% des parents ont recours à la solidarité familiale pour payer un voyage scolaire

Législation

65% des parents ne connaissent pas les règles en matière de frais scolaires



« Le renforcement de la gratuité sera envisagé de manière progressive. »

Marie-Martine SCHYNS,
ministre de l'Enseignement

12 % des écoles sont totalement gratuites en Fédération Wallonie-Bruxelles.

VITE DIT

Décompte obligatoire

Depuis l'année scolaire 2015-2016, le décompte périodique est obligatoire en primaire et secondaire. Ce décompte reprend, par élève et pour la période couverte, l'ensemble des frais réclamés, leurs montants, leurs objets, le caractère obligatoire ou facultatif de ceux-ci et mentionne les modalités et les éventuelles facilités de paiement. Au cours de l'enquête de la Ligue des familles, un parent sur deux estime que ce décompte permet d'avoir une meilleure vue sur le détail des frais scolaires et 2 sur 5 jugent qu'il apporte de la transparence.

Une vue globale

1 400 parents ont participé à l'enquête. 938 questionnaires ont été retenus comme exploitables. Ils représentent un échantillon représentatif de la population belge, couvrant la situation de 1 973 enfants et jeunes scolarisés en maternelle, primaire, secondaire général et dans l'enseignement technique et professionnel, à Bruxelles et en Wallonie. En outre, une vingtaine d'entretiens et de focus group ont permis une approche qualitative du point de vue des directeurs d'école, au sein d'établissements de chaque réseau dans l'ensemble des provinces belges et en Région Bruxelles Capitale.